

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

CANTON
D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le dix-neuf septembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 24/09/2024
Convocation du Conseil du
11/09/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; M. Ghislain VICAIRE, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Nathalie LAURENT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

DCM : n° 2024-09-02

OBJET : BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – AMORTISSEMENTS – M57

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoint, informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal (M57), afin de pouvoir honorer les écritures relatives aux amortissements, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET propose de procéder aux ajustements suivants :

Dépenses d'Exploitation	Recettes d'Exploitation
- Cpte 681 / 042 : + 15 894.78 €	
Total : + 15 894.78 €	
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
	- Cpte 2802 / 040 : + 3 309.00 € - Cpte 28041482 / 040 : - 29 010.98 € - Cpte 28041512 / 040 : + 2 431.83 € - Cpte 2804182 / 040 : + 39 059.00 € - Cpte 28131 / 040 : + 342.00 € - Cpte 281531 / 040 : + 838.33 € - Cpte 281532 / 040 : + 4 960.21 € - Cpte 2803 / 040 : - 6 034.61 €
	Total : + 15 894.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré en séance sus dite.



Le Maire,
Maxime GROSHENRY